



D39_2022

COMMUNE DE MEGEVETTE

Conseil municipal du 15 Décembre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de
conseillers :

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 12

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre, le conseil municipal de la commune de Mégevette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Max MEYNET-CORDONNIER, Maire.

Convocation en date du 12 décembre 2022.

PRESENTS : BEGAIN Nicolas, BEL Chantal, CONTAT Jean-Noël, DECROUX Rémy, FAVRAT Mathilde, LEJEUNE Magali, PASQUIER Suzy, PERRET Josiane.

ABSENTS EXCUSES : CORNALI Iribert, GRANGER COESNON Aurélie, MOLLIAT Jean- Baptiste

FAVRE HUGUENOT Rachel donne procuration à FAVRAT Mathilde

GAMBARINI Julien a donné procuration à PASQUIER Suzy,

MICHELENA Yves a donné procuration à BEGAIN Nicolas,

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame PASQUIER Suzy

OBJET: ETAT- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR - RENOVATION ET MISE EN ACCESSIBILITE PMR DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal :

- Rappelle les travaux programmés de rénovation et mise en accessibilité de la mairie pour un montant estimatif de 838 500 € HT.
- Informe l'assemblée qu'il y a lieu de déposer une demande de subvention à l'Etat, au titre de la DETR, concernant ces travaux.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :*

- APPROUVE le plan de financement ci-dessous :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux	838 500 €	Etat (DETR)	30 %	251 550 €
		Département	20 %	167 700 €
		Subvention Région	10 %	83 850 €
		Autofinancement	11.93 %	100 000 €
		Emprunt	28.07 %	235 400 €
		TOTAL	100 %	838 500 €

- CHARGE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet,
- SOLLICITE l'aide de l'ETAT pour la réalisation de ces travaux subventionnables,
- DEMANDE à l'Etat l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

Le Maire,
Max MEYNET-CORDONNIER

La Secrétaire de Séance,
Madame PASQUIER Suzy

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour
extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal.*